



Arrêté n°D426290AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D70H**

STAM Val de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de la visite vélo pour une requalification en voie verte de la RD n° D70H du PR 0+150 au PR 1+817, sur le territoire des communes de Brin-sur-Seille et Mazerulles ;

SUR la demande du Service des Nouvelles Mobilités au Conseil Départemental de Meurthe & Moselle en date du 14/10/2026 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Le 31 octobre 2026, de 09H00 à 18H00, toute circulation est interdite sur la RD n° D70H du PR 0+150 au PR 1+817, sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité de la manifestation, pour les intervenants, le gestionnaire de la voirie départementale, et les services publics de sécurité.

Article 2 - Les usagers doivent emprunter la déviation suivante :

- Depuis Mazerulles sur la RD674, prendre la direction de Nancy, au carrefour RD674-70, prendre la direction de Brin-sur-Seille.

La déviation fonctionnera dans les deux sens.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge du S.T.A.M. Val de Lorraine.

Article 4 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Madame et Monsieur les Maires des communes de Brin-sur-Seille et Mazerulles,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 23 octobre 2026

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Directeur Infrastructures et Mobilité



THIERRY DURAND

Thierry DURAND
2026.10.23 09:02:31 +0200
Ref:12040558-18204298-1-D
Signature numérique
Le directeur Infrastructure et Mobilité